



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 février 2017
Français
Original : anglais

Sénégal : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses précédentes résolutions, les déclarations de son président et les déclarations à la presse concernant la situation en Guinée-Bissau, en particulier ses résolutions 1876 (2009), 2030 (2011), 2048 (2012), 2092 (2013), 2103 (2013), 2157 (2014), 2186 (2014), 2203 (2015) et 2267 (2016),

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur la Guinée-Bissau en date du 7 février 2017 (S/2017/111) et des recommandations qui y sont formulées, et soulignant l'appréciation positive du Secrétaire général concernant le rôle que joue son Représentant spécial et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) en prêtant son concours au Gouvernement de la Guinée-Bissau,

Soulignant que le Gouvernement de la Guinée-Bissau doit continuer de prendre des mesures concrètes pour favoriser la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays, en réformant efficacement le secteur de la sécurité, en luttant contre la corruption grâce au renforcement du système judiciaire, en améliorant l'administration publique et la gestion des recettes de l'État, ainsi que la prestation des services de base à la population, et louant sa détermination à mettre en œuvre ses priorités nationales,

Se déclarant préoccupé par les tensions politiques et institutionnelles persistantes entre le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement et les responsables des partis politiques, qui empêchent le pays d'avancer dans l'exécution de son programme national de réforme et risquent de compromettre les progrès réalisés en Guinée-Bissau depuis le retour à l'ordre constitutionnel après les élections de 2014,

Se félicitant de l'engagement constant du Représentant spécial du Secrétaire général, Modibo Ibrahim Touré, de la Présidente de la République du Libéria, S. E. M^{me} Ellen Johnson Sirleaf, en sa qualité de Présidente de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Président de la République de Guinée, S. E. M. Alpha Condé, en sa double qualité de Président de l'Union africaine et médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau, du Représentant spécial de l'Union africaine, Ovidio Pequeno, et d'autres interlocuteurs, dans la recherche d'une solution pacifique à l'impasse, et rappelant la nécessité de mener une action concertée entre l'Organisation des Nations Unies, la CEDEAO, l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne,

